

REGLEMENT INTERIEUR PARENTS, ENFANTS ET ECOLE

1. Ouverture et fermeture

- L'enfant doit attendre que le maître de service soit au portail pour entrer ou sortir.
- L'enfant ne doit pas sortir en courant et ne pas bousculer ses camarades.
- L'enfant accompagné doit attendre ses parents et rester à côté du portail.
- Il ne sert à rien de venir trop tôt.

2. Sécurité

- L'enfant doit emprunter le chemin entre l'école primaire et la garderie pour se rendre route du bac de Ménil.
- L'enfant ne doit donc pas emprunter la voie utilisée par les voitures.
- L'enfant doit respecter les règles de sécurité pour rentrer chez lui (ne pas courir, se bousculer...)

3. Les récréations

- L'enfant doit respecter les différentes zones de jeux (ballons, marelles...)
- L'enfant ne doit pas passer d'une zone à une autre en courant.
- L'enfant ne doit pas être violent, agressif et tenir des propos blessants envers ses camarades.
- En cas de problème, il doit **avertir un maître** qui doit être présent sur la cour de récréation.
- L'accès des classes est interdit aux enfants sauf autorisation du maître.
- L'accès du couloir est interdit aux enfants sauf pour se rendre aux toilettes.

Signatures parents

Année 2015/2016

Année 2016/2017

Année 2018/2019

4. Cantine, garderie et TAP

- L'enfant ne doit pas être violent, agressif et tenir des propos blessants envers ses camarades.
- L'enfant ne doit pas gêner le déroulement de ces services par son comportement.

5. Matériel

- Tout acte de vandalisme, de dégradation volontaire sur les locaux et le matériel scolaire sera sanctionné.
- Les élèves ne doivent pas toucher le matériel d'enseignement (TV, ordinateurs...) sans la permission du maître.
- Les objets dangereux (couteaux, pétards, allumettes...) et l'argent sont interdits.
- L'utilisation de correcteur couvrant style « blanco » est interdite.
- Il est interdit de mâcher du chewing-gum dans les rangs et en classe.
- Les bijoux et les jouets sont déconseillés en cas de perte l'école ne peut être tenue responsable.
- Il faut inscrire le nom des enfants sur les objets, vêtements... pour faciliter les recherches en cas de perte.

6. Respect des personnes

- L'élève doit avoir une tenue vestimentaire correcte.
- L'élève doit cacher tous objets religieux ou communautaires.
- Les enfants doivent se montrer d'une parfaite correction avec tous les adultes scolaire et périscolaire.

Signatures enfants

Année 2015/2016

Année 2016/2017

Année 2018/2019

Lieu
 1 classe 2 récréation 3 cantine 4 garderie TAP 5 autres



Ecole publique de COUDRAY
 « les Corylis »

Sanction

- 1 Copier un passage du règlement
- 2 Sanction écrite (copie, exercice...)
- 3 Exécuter une tâche matérielle
- 4 Autres :

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :/...../.....

CARNET DE COMPORTEMENT

Date	lieu	sanction	Signatures Des parents
.../.../201	○	○	

Compétences sociales et civiques du socle commun

PALIER 1 (fin de CE1)

- Respecter les autres et les règles de vie collective
- Appliquer les codes de politesse (camarades et adultes) à et hors de l'école.

PALIER 2 (fin de CM2)

- Respecter les autres et notamment les principes d'égalité filles et garçons.
- Avoir conscience de la dignité humaine et en tirer les conséquences au quotidien.
- Respecter les règles de vie collective
- Comprendre la notion de droits et de devoirs. Les accepter et les mettre en application.

5 bis Rue du Bac de Ménil - 53200 COUDRAY
 téléphone et télécopie : 02 43 70 48 57
 Adresse e-mail : ce.0530184m@ac-nantes.fr